

Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 septembre 2017 Sur convocation du 23 septembre 2017 Tous les conseillers sont présents

secrétaire de Séance : Emmanuel Redoutey

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 25 août est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement / Cadre de vie

- Une réunion de la commission est programmée le 17 octobre.
- Mare pédagogique : un dysfonctionnement a été signalé, dû notamment à un problème d'assèchement trop rapide de la mare. Emmanuel Redoutey prendra contact avec le CPIE pour voir si ce phénomène est normal en raison des conditions climatiques ou si d'autres travaux sont nécessaires.
- La table en contrebas de M et Mme Javaux a été posée. Se pose la question d'installer ou non une poubelle à proximité. Une décision sera prise après quelques mois d'utilisation.
- La commission est chargée de demander à un professionnel si les arbres qui ont été élagués en face de l'école sont viables ou s'il faut les remplacer, à la charge de la personne qui les a élagués sans autorisation.

Vie associative

- Salle des associations : Le début des travaux est programmé courant octobre et la pose des fenêtres mi-novembre.
- Salle des jeunes : une réunion est programmée le 30 septembre avec les adhérents et leurs parents.

Bâtiments et chemins

- Le marquage au sol devant la MTL et l'école a été réalisé et réajusté après la rentrée. Le conseil rappelle que le stationnement en épi et en marche arrière est volontaire pour garantir une meilleure sécurité aux abords de l'école.
 Un passage piéton est prévu entre le chemin piéton et l'école.
- Présentation d'un devis pour la réparation du socle de la Vierge de de Mt Gemmeux. Ces travaux seront réalisés en 2018. La commune consultera la Fondation du Patrimoine pour une éventuelle souscription et un appel aux dons.

- Une déclaration à l'assurance a été faite pour réparer les luminaires ruelle de la Fenette suite à l'orage de juillet. Devis de 670 € HT.
- Les cailloux du parterre devant l'Eglise et sur les marches devant le Monument aux morts se descellent. Un devis a été demandé pour y remédier.
- La commune a réparé la chaudière de l'appartement loué à M et Mme Bohin Florent et le frigo de la MTL. Elle remercie l'association Le Foyer pour le prêt du camion frigo pendant un week-end.
- Accessibilité MTL : une « enseigne » Maison du Temps Libre sera posée au-dessus de la porte d'entrée selon la demande de la commission de sécurité.
- Route (après chez Patrice Loriod) en mauvais état : beaucoup de plaintes sont parvenues en mairie. Le conseil est conscient du problème et de l'urgence de réparer cette partie de route mais il attend la réalisation des travaux du réseau d'eau par le syndicat des eaux de Vau les Aigues pour éviter de « recasser » la route d'ici quelques mois.
- L'association US Laveron demande pour changer 2 projecteurs défectueux (136 € TTC) et 3 poteaux de main courant : Le conseil donne son accord.

Un problème est signalé au niveau des toilettes qui se bouchent régulièrement : un chiffrage sera réalisé pour supprimer la fosse septique.

Demande pour augmenter la puissance électrique du compteur : à voir si possible sans changer de contrat.

Les travaux d'isolation et de rafraichissement seront réalisés par les membres de l'association dans l'hiver. Les matériaux seront pris en charge par la commune.

Gestion de la forêt

- La coupe de la parcelle 15 est en cours. La route d'accès à la croix de la bêche a été coupée pendant l'exploitation.
- L'ONF réalise les travaux (broyage...) dans la parcelle 24.
- Le Conseil prend connaissance de l'état d'assiette 2018, c'est-à-dire les coupes et volumes prévus pour 2018, à savoir parcelle 6, environ 800 m3, parcelle 9 - 200 m3 et parcelle 27 - 220 m3 dont beaucoup de feuillus. Le conseil donne son accord
 - Le martelage des parcelles 6 et 27 est prévu le mardi 10 octobre.
- Les services ONF proposent un devis pour estimer l'état sanitaire des peupliers le long de l'étang. A ce jour et visuellement, le technicien a décelé 2 arbres en mauvais état et susceptibles de tomber. Le Conseil décide de signer le devis pour une expertise approfondie des 26 peupliers (1037.40 € HT) afin de définir la suite à donner.

De nouveaux devis seront demandés en fonction des travaux préconisés.

Un devis sera également demandé pour abattre le frêne en bordure de la propriété de Mme Tartarin car la majorité des racines et des branches est sur la partie privative.

Communication et information

- La commission s'est réunie le 19 septembre et sollicite les personnes pour la réalisation d'articles. Le délai est fixé au 15 octobre pour laisser le temps de la mise en page.

III) Urbanisme:

<u>Déclarations préalables</u>

Christian Bouday pour la pose de fenêtres de toit sur son « abri de jardin ». Georges Trouttet pour la création d'une porte de garage en lieu et place d'une fenêtre.

IV) Point sur les travaux

Rue d'Arlin : suite aux réserves émises par la commune, la société Colas doit réintervenir prochainement pour refaire des travaux (trottoirs, tampons...).

Les contrôles de branchement au réseau d'assainissement seront réalisés par la CFD Faubourg de la planche, route des prés et chemin de la glacière. Il est rappelé que la taxe d'assainissement est doublée si les travaux de raccordement ne sont pas effectués dans les 2 ans.

IV) CFD – Modification des statuts

La loi NOTRe impose aux communautés de communes de prendre de plus en plus de compétences en lieu et place des communes.

La communauté de communes Frasne Drugeon est incitée financièrement (DGF bonifiée) à prendre de nouvelles compétences.

A compter de 2017, elle a pris la compétence Aire d'accueil des gens du voyage et la collecte et traitement des déchets ménagers en plus de l'aménagement de l'espace et du développement économique.

Au 1^{er} janvier 2018 est imposée la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations) qui sera gérée par le SMMAHD.

D'ici 2020, les compétences Eau et Assainissement seront du ressort de la CFD.

D'autres compétences comme la politique du logement social d'intérêt communautaire, la voirie ou la création et gestion des maisons de service public sont susceptibles d'être gérées par la CFD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les statuts de la CFD tels que présentés.

Pour rappel, le maintien de la DGF bonifiée intercommunale (environ 60 000 €) est conditionné au nombre de compétences gérées par la CFD.

IV) Aide au logement (FSL et FAAD)

Le Conseil renouvelle sa participation à l'aide au logement par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité Logement $(0.61 \in / \text{ hab})$ et du Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté $(0.30 \in / \text{ hab})$.

V) CFD / SEVAD / Syndicat des eaux

- CFD : au cours d'une réunion relative au PLUi, ont été présentés la démarche et les perspectives d'un tel document d'urbanisme aux membres du conseil. Le cabinet d'études et le conseil ont fait un état des lieux et un diagnostic de l'existant. Un registre est d'ores et déjà ouvert au secrétariat de mairie.
- Syndicat des Eaux : Les travaux de réseaux d'eau du syndicat des eaux seront réalisés par les entreprise Boucard et Malpesa. Ils commenceront dès octobre 2017 (route Loriod) et s'échelonneront jusqu'au 1^{er} semestre 2018 (forêt et traversée du village).

VI) Questions diverses

- Proposition de vente de photos du village par hélicoptère. Le conseil accepte d'en commander une au format 60 x 90 cm.

VI) Informations diverses

- Lecture du courrier qui informe du report de la manifestation 'les virades de l'Espoir' à 2018. Les dons sont toujours possibles pour l'association.
- Le broyage de branches aura lieu le 7 octobre. Inscription obligatoire en mairie.
- Le conseil félicite Jérémy Lonchampt pour la naissance de sa fille Adèle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire, Christian VALLET